



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 70125

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le gaspillage alimentaire en France. Plus de 7 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetés chaque année et lors de la présentation en juin 2013 du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Gouvernement a fixé l'objectif de le diminuer par 2 d'ici 2015. Les mesures contenues dans ce pacte consistent essentiellement à faire de la communication. Les grandes surfaces de distribution distribuent régulièrement leurs invendus alimentaires encore consommables mais ces initiatives restent insuffisantes. L'année 2014 étant l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire, il lui demande s'il envisage des mesures pour inciter ou obliger les grandes surfaces de distribution à proposer leur surplus alimentaire consommable aux associations de manière plus systématique.

Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage alimentaire représente un véritable enjeu social, environnemental et économique auquel le Gouvernement est particulièrement sensible. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 inscrit d'ailleurs la lutte contre le gaspillage alimentaire comme l'un des grands enjeux prioritaires de la politique publique de l'alimentation. Cette évolution législative est un signal fort et s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plus de deux ans sur le sujet, qui s'est traduit par le lancement du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire en juin 2013. Chaque partie prenante de la chaîne alimentaire s'engage à mettre en place à son niveau un certain nombre d'actions de sensibilisation des consommateurs et des professionnels, ainsi que des actions concrètes de prévention du gaspillage alimentaire. Un comité composé des différents acteurs impliqués et piloté par le ministre en charge de l'agriculture, a été mis en place afin de suivre les avancées du pacte. La deuxième réunion du comité de pilotage, tenue le 16 octobre dernier, sous la présidence du ministre, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, a permis de démontrer que tous les maillons de la filière alimentaire (production agricole, marchés de gros, industries agroalimentaires, grande distribution, restauration collective, restauration commerciale, collectivités locales) étaient impliqués et motivés pour travailler ensemble et diffuser les initiatives de plus en plus nombreuses sur le terrain. Cette réunion a été l'occasion de mettre en avant des projets concrets, avec la remise d'un prix « anti-gaspi » aux projets ayant été retenus dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère chargé de l'agriculture, qui a fait l'objet de 170 réponses. Elle a aussi marqué le lancement de la nouvelle campagne de communication du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le sujet. Cette réunion a permis de clarifier le cadre réglementaire de sécurité sanitaire dans le cas des dons à des associations (arrêté du 24 septembre 2014 et note d'information publiée le 16 octobre au bulletin officiel du ministère de l'agriculture). Des formations seront introduites prochainement sur le thème du gaspillage dans les lycées agricoles et les écoles hôtelières. L'ensemble des participants au comité de pilotage ont réaffirmé la priorité que constitue la finalisation d'indicateurs permettant de quantifier le gaspillage et d'évaluer les progrès. Afin de poursuivre le travail engagé, le Premier ministre a confié à M. Guillaume Garot, ancien ministre, député de la Mayenne, une mission parlementaire ayant pour objectif d'identifier les freins qui persistent tout au long de

la chaîne alimentaire et de proposer des adaptations du cadre législatif et réglementaire, afin de généraliser les initiatives volontaires pertinentes mises en place dans le cadre de ce pacte. Tous ces éléments démontrent la forte mobilisation du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs privés, dont la grande distribution, et associatifs, qui doit s'inscrire dans la durée. La dynamique volontaire créée est un gage de réussite par rapport à l'objectif qui a été fixé. A contrario, des obligations ou contraintes ne correspondant pas à la réalité de la situation sur le terrain pourraient être contre-productives ou inefficaces, et risqueraient de mettre en péril des liens construits de longue date et basés sur la confiance. Le Gouvernement entend donc poursuivre son action sur la base du pacte national.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70125

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9978

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10535